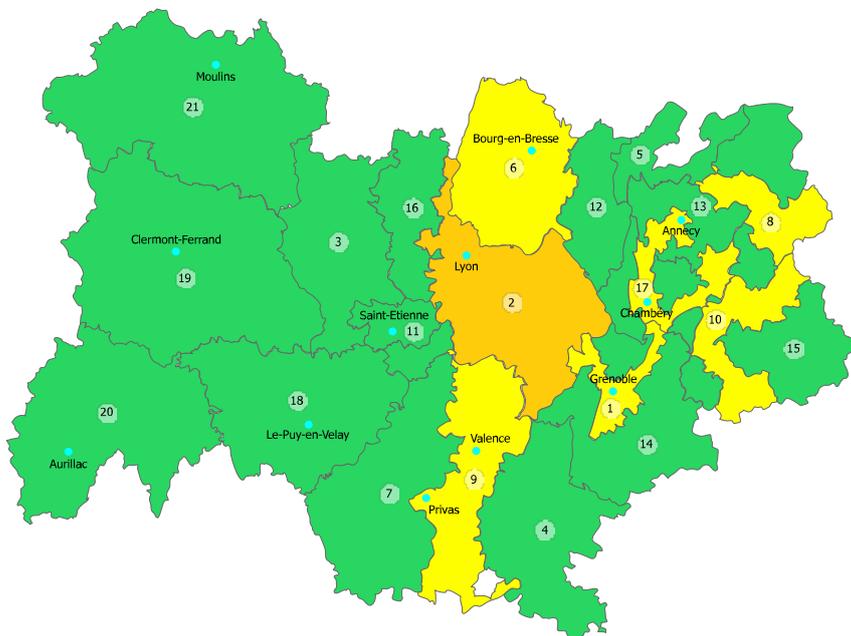


>> Vigilance



	Bassin(s) d'air concerné(s) par une vigilance (Département(s))	Polluant(s) en cause	Prévision de seuil dépassé en µg/m ³
1	Bassin grenoblois (38)	PM10	50
2	Bassin lyonnais / Nord-Isère (38-69)	PM10	50
6	Ouest Ain (01)	PM10	50
8	Vallée de l'Arve (74)	PM10	50
9	Vallée du Rhône (07-26)	PM10	50
10	Vallées Maurienne et Tarentaise (73)	PM10	50
17	Zone urbaine Pays de Savoie (73-74)	PM10	50

Pas de vigilance particulière

Vigilance Jaune

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information

Vigilance orange

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU
Dépassement persistant, soit 2 ou 3 jours consécutifs, seuil information, entre J-2 et J+1

Vigilance rouge

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU
Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU
Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

>> Commentaire de la situation et de l'évolution

Vendredi 23 février, les concentrations de particules ont été proches du seuil d'information sur les territoires en vigilance. Il a été ponctuellement dépassé sur les territoires alpins. Samedi 24 février, la situation reste stable avec des concentrations de particules élevées. Des dépassements du seuil d'information sont encore à craindre pour la journée de samedi 24 février. Dimanche 25 février, un changement de masse d'air est prévu par Météo-France qui devrait faire baisser nettement les concentrations sur le bassin lyonnais nord-Isère, la vallée du Rhône et l'Ouest de l'Ain. La baisse sera moins nette sur les territoires alpins mais devrait être suffisante pour disperser suffisamment les particules et rester en deçà du seuil d'information. Lundi 26 février, l'amélioration devrait se poursuivre. En conséquence, la vigilance orange est maintenue sur le bassin lyonnais nord-Isère et la vigilance jaune sur le bassin grenoblois, la vallée de l'Arve, les vallées de Maurienne-Tarentaise, l'Ouest de l'Ain et la vallée du Rhône. Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaître les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions. Prochain bulletin demain dimanche 25 février à 13h30

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de type mixte

Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Continuez d'aérer votre domicile



Limitez vos activités physiques intenses



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Évitez les activités physiques intenses en plein air



Reportez les activités qui demandent le plus d'effort



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Évitez d'utiliser des pesticides dans vos jardins



Évitez de brûler vos déchets verts



En voiture, adoptez une conduite souple



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes